WATT 2027
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Édition des 27 et 28 mars 2027 – Le Havre

Article 1. PRÉAMBULE

L'événement sportif **WATT – Hybrid Fitness Race**, ci-après dénommé « l'Événement », se déroulera les samedi 27 et dimanche 28 mars 2027 au Havre.
L'Événement est coorganisé par la société **EX-AEQUO COMMUNICATION**, société par actions simplifiée au capital de 7 050 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé au 4, rue du Bel Air, 14790 Verson, et l'association **HAVRE SPORT EVENT**, association loi 1901 située au 69 bis rue du Général Sarrail 76600 LE HAVRE, immatriculé 107 072 530 ci-après dénommées ensemble « l'Organisateur ».

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées « CGV », définissent les conditions applicables à toute inscription à l'Événement ainsi qu'à l'achat des produits et services proposés directement par l'Organisateur.

Les inscriptions sont réalisées sur la plateforme d'inscription en ligne désignée par l'Organisateur.
WATT est une compétition sportive combinant course à pied, exercices fonctionnels, endurance et précision.

L'Événement comprend trois formats de participation :

- **SOLO** : participation individuelle en catégorie OPEN ou PRO.
- **DUO** : participation en équipe de deux athlètes.
- **EQUIPE DE 3** : participation en équipe de trois athlètes.

Les règles sportives propres à chaque format sont définies dans le règlement sportif WATT 2027, document distinct des présentes CGV.
Toute inscription implique l'acceptation des présentes CGV et du règlement sportif de l'Événement.

Article 2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions contractuelles applicables à l'inscription et à la participation à WATT 2027.
Préalablement à la validation de son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance :

- Des présentes Conditions Générales de Vente.
- Du règlement sportif WATT 2027.

- Des caractéristiques du format sportif sélectionné.
- Des conditions tarifaires applicables.
- Des modalités de transfert, d'annulation et d'assurance.

L'acceptation des CGV est matérialisée par une case à cocher lors de l'inscription en ligne à valider par chaque participant.
Cette acceptation constitue un engagement contractuel entre le participant et l'Organisateur.
Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Article 3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux prestations commercialisées directement par l'Organisateur dans le cadre de WATT 2027.
Elles concernent notamment :

- Les droits d'inscription aux compétitions.
- Les options proposées lors de l'inscription.
- Les éventuels produits dérivés commercialisés par l'Organisateur.
- Les prestations complémentaires directement proposées par l'Organisateur.

Les prestations commercialisées par des tiers sont soumises aux conditions contractuelles de leurs fournisseurs respectifs.
L'assurance annulation facultative est notamment régie par les conditions du contrat proposé par l'assureur partenaire.

Article 4. PRIX

Les tarifs d'inscription à WATT 2027 sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC).
Les tarifs Grand Public applicables sont les suivants :

Format de compétition	Tarif TTC Early	Tarif TTC
SOLO - PRO	**90 €**	**90 €**
SOLO - OPEN	**80 €** (dans la limite de 50 dossards ou jusqu'au 12 décembre inclus)	**90 €**
DUO	**140 €** (dans la limite de 30 dossards ou jusqu'au 12 décembre inclus)	**160 €**
EQUIPE DE 3	**240 €** (dans la limite de 20 dossards ou jusqu'au 12 décembre inclus)	**280 €**

Le tarif SOLO s'entend par participant.
Les tarifs DUO et EQUIPE DE 3 s'entendent par équipe.
Le tarif Early prend fin dès que l'une des deux limites est atteinte.
Les prix affichés sur la plateforme d'inscription peuvent être complétés par des frais de gestion, des options facultatives ou une assurance annulation, dont les montants sont communiqués avant la validation définitive de la commande.

Le prix applicable est celui affiché au moment de la validation de l'inscription.
Toute inscription définitivement validée conserve le tarif accepté lors du paiement.
L'Organisateur se réserve le droit de modifier les tarifs des inscriptions non encore souscrites.

Article 5. FORMATS DE COMPÉTITION

Il est possible de s'inscrire soit de manière individuelle, soit par équipes composées de deux ou trois personnes selon les catégories proposées.

5.1 – Format SOLO

Le format SOLO est réservé aux participations individuelles.
Les catégories proposées sont :

- SOLO OPEN FEMMES.
- SOLO OPEN HOMMES.
- SOLO PRO FEMMES.
- SOLO PRO HOMMES.

Chaque participant doit réaliser individuellement l'intégralité des épreuves correspondant à sa catégorie.

5.2 – Format DUO

Le format DUO est une compétition par équipe de deux participants.
Les catégories proposées sont :

- DUO FEMMES.
- DUO HOMMES.

Les deux membres de l'équipe doivent être régulièrement inscrits et respecter les conditions de participation propres à leur catégorie.

5.3 – Format EQUIPE DE 3

Le format Equipe de 3 est une compétition par équipe de trois participants.
Les catégories proposées sont :

- Equipe de 3 FFH : deux femmes et un homme.
- Equipe de 3 HHF : deux hommes et une femme.

Chaque équipe doit respecter la composition correspondant à sa catégorie.

5.4 – Règlement sportif

Les modalités de réalisation des épreuves, les standards de mouvement, les pénalités, le chronométrage et les classements sont définis dans le règlement sportif WATT 2027.
Le participant reconnaît avoir pris connaissance des exigences physiques et techniques de la catégorie dans laquelle il s'inscrit.

Article 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à WATT nécessite une condition physique adaptée aux efforts demandés.
Chaque participant reconnaît avoir connaissance des caractéristiques de la compétition et des risques inhérents à la pratique sportive.
Il lui appartient de s'assurer que son état de santé est compatible avec la réalisation des épreuves. Un questionnaire de prévention est à valider sur la plateforme d'inscription en ce sens.
Les athlètes doivent être majeurs le jour de la compétition.

Article 7. MODALITÉS D'INSCRIPTION

7.1 – Inscription en ligne

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme Njuko désignée par l'Organisateur.
Pour être valable, toute inscription doit être :

- Correctement renseignée.
- Accompagnée des informations obligatoires.
- Conforme aux conditions d'admission.
- Intégralement réglée.

L'inscription devient définitive après confirmation du paiement et validation par la plateforme.
Un courrier électronique de confirmation est adressé au participant.

7.2 – Date limite d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 26 mars 2027 à 18h00, dans la limite des places disponibles.
L'Organisateur pourra clôturer les inscriptions de manière anticipée si la capacité maximale d'accueil est atteinte.
Aucune inscription ne sera garantie après la clôture de la plateforme.

7.3 – Capacité d'accueil

Le nombre de places disponibles est limité pour chaque format et chaque catégorie.
L'Organisateur pourra mettre en place une liste d'attente ou un dispositif de réattribution des places libérées.

Format de compétition	Nb de personnes / équipes maximum
PRO	15 participantes femmes & 30 participants hommes
SOLO	120 participantes femmes & 180 participants hommes
DUO	90 équipes femmes & 150 équipes hommes
EQUIPE DE 3	75 équipes FFH & 60 équipes HHF

7.4 – Inscriptions collectives

Pour les formats DUO et EQUIPE DE 3, l'inscription doit permettre d'identifier chaque membre de l'équipe.
La personne procédant à l'inscription collective s'engage à communiquer les présentes CGV et le règlement sportif aux autres membres de son équipe.
Chaque participant doit personnellement accepter les documents contractuels applicables, selon les modalités prévues par la plateforme.

Article 8. ENREGISTREMENT ATHLETE – ATTRIBUTION DES NUMEROS – POSSIBILITE DE TRANSFERT OU DE REVENTE

8.1. Enregistrement athlètes

Chaque participant devra procéder à son enregistrement auprès de l'Organisateur, aux jours et horaires communiqués avant l'Événement.
Cet enregistrement permettra de vérifier son identité et son inscription, de lui attribuer ses éléments d'identification et de lui remettre sa puce de chronométrage.
Chaque athlète se verra également communiquer son horaire de départ ainsi que le numéro de la série ou du poste de matériel qui lui sera attribué pendant la compétition.
Les modalités précises d'identification et d'accès à la zone d'échauffement seront communiquées par l'Organisateur avant l'Événement.

8.2. Attribution des numéros de dossard à la discrétion de l'Organisateur

Chaque inscription donne droit à un numéro. Ce numéro sera attribué à la discrétion de l'Organisateur. Le dernier numéro de la série (de 1 à 15) correspondra à l'attribution de la machine pendant les différents ateliers.

8.3. Possibilité de transfert ou de revente de dossards

Toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement ou des Conditions Générales de Vente.

Toutefois, les participants auront la possibilité de transférer leurs dossards à un tiers de leur entourage directement via la plateforme d'inscription gratuitement.
L'Organisateur n'interviendra nullement dans l'échange, aucun transfert d'argent ne s'opérera par son intermédiaire à l'exception des frais de gestion.

Le transfert de dossard n'est possible que jusqu'au vendredi 26 mars 2027 à 18h00 au plus tard.

Les participants auront également la possibilité de revendre leur dossard à un tiers, sous réserve que la compétition soit pleine. Des frais de gestion seront appliqués au vendeur et à l'acheteur. En aucun cas le participant n'est autorisé à vendre son dossard via un autre site marchand que la plateforme d'inscription, la publicité d'une telle offre est strictement interdite. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec les Conditions Générales de Vente sera disqualifiée.

8.4 Possibilité de changement de catégorie

Le changement de catégories est possible moyennant des frais de gestion de 10€ TTC et sous réserve de places disponibles dans l'épreuve demandée. Toute demande de changement devra être adressée à l'Organisateur avant le vendredi 26 mars 2027 à 18h00.

8.5 Possibilité de changement de coéquipier

Les équipes ont la possibilité de changer de coéquipier via la plateforme d'inscription si ce remplacement ne modifie pas la catégorie dans laquelle l'équipe est inscrite. Ce changement n'est possible que jusqu'au vendredi 26 mars 2027 à 18h00 au plus tard.

Article 9. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription sont autorisés. Les paiements en ligne sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude. Le paiement n'est possible que par carte bancaire (VISA, MASTERCARD, etc .). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

Article 10. PRODUITS DERIVES

Les commandes, relatives le cas échéant à des produits dérivés de l'Evénement, sont toutes taxes comprises (T.T.C.).

Si elles sont passées depuis des pays situés en dehors de l'Union Européenne, elles sont soumises à la T.V.A française.

Le descriptif complet de ces produits est à retrouver sur le site internet de l'événement. Les commandes seront obligatoirement à retirer sur le stand Boutique lors de l'événement. **L'annulation et le remboursement des produits dérivés ne pourront se faire qu'avant le jeudi 18 février 2027**.

Article 11. COMPORTEMENT ET RESPECT DU RÈGLEMENT

Chaque participant s'engage à respecter le règlement sportif WATT 2027.
Tout comportement dangereux, violent, frauduleux ou contraire aux règles de la compétition pourra entraîner une sanction sportive.
Les sanctions peuvent aller jusqu'à la disqualification, selon les modalités prévues par le règlement sportif.
Une disqualification régulièrement prononcée ne donne pas droit au remboursement de l'inscription.

Article 12. DROIT DE RETRACTATION

12.1. Absence de droit de rétractation en cas d'achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

La participation à l'Evénement relève des « Prestations de loisirs », lesquelles comprennent l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc. Conformément à l'article L.221 -28, 12° du Code de la consommation, le participant ne bénéficie pas du droit de rétractation applicable aux ventes à distance pour ces prestations. Il en est de même pour les produits personnalisés tels que tee-shirt floqué, médaille gravée ou affiche personnalisée, en application des dispositions de l'article L. 221 -28 du Code de la consommation.

12.2. Remboursement en cas de rétractation relative aux produits merchandising

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le participant dispose pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour se rétracter. Le participant peut exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé.
Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, pack photos ou vidéo, etc.). L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'Ex-Aequo Communication à l'adresse contact@watt-race.fr qui indiquera les modalités à suivre. Le participant peut également envoyer un courrier postal à l'adresse d'Ex-Aequo Communication. La demande de rétractation doit parvenir à Ex-Aequo Communication au plus tard quatorze (14) jours suivant le retrait ou la réception de la commande. Le participant dispose ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Ex-Aequo Communication
4 rue du bel air
14790 Verson

Article 13. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – REPORT DE L'EVENEMENT

13.1. Responsabilité et cas de force majeure

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur la plateforme d'inscription.

En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Au sens des présentes CGV, les événements suivants doivent être regardés comme emportant les effets de la force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Incendie ;
- Inondation ;
- Épidémie ;
- Attentat ou menace d'attentat ;
- Ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle, tremblement de terre, canicule, ou tout événement climatique défavorable ou empêchant la tenue de l'Evénement ;
- Guerre, guerre civile ;
- Réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Evénement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs ;
- Révolution, émeutes, mouvements de foule ;
- Moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations ;
- Retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Evénement ;
- Vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Evénement ;
- Manque d'énergie électrique ;
- Interruption ou retard dans les transports ou les télécommunications ;
- Attaque informatique rendant impossible le déroulement et la sécurité de l'Evénement ;
- Toutes autres circonstances rendant impossible ou très difficile et incertain le maintien de la sécurité des participants à l'Evénement ou des spectateurs.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, vous reconnaissez par ailleurs qu'Ex-Aequo Communication ne saurait être tenue de vous verser des dommages-intérêts pour ces motifs. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

13.2. Modification de l'épreuve

Le détail du programme sportif est disponible sur le site internet de l'Evénement, via le lien https://www.watt-race.fr, et ses réseaux sociaux.

Toutefois, et si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le format sportif et les points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evénement, d'arrêter la course en cours, ou de l'annuler.

13.3. Acceptation des risques

En acceptant les Conditions Générales de Vente, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à l'Evénement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- Risques liés à l'utilisation des machines pour les différents ateliers ;
- Risque de chutes ;
- Collisions avec d'autres participants et/ou des objets ;
- Risques liés à l'état du sol ;
- Incidents techniques et défaillance de matériel ;
- Insuffisance de l'équipement de protection ;
- Risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou d'autres participants

Le participant s'engage à se familiariser avec le programme sportif avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant des risques inhérents à la participation à l'Evénement. Le participant s'engage à informer immédiatement l'Organisateur de tout danger dont il pourrait avoir connaissance.

Article 14. ANNULATION – ABSENCE DE REMBOURSEMENT – ASSURANCES

L'Organisateur préconise vivement à l'ensemble des participants de souscrire à une assurance annulation et corporelle pour l'événement. Ces deux assurances sont proposées en option sur la plateforme d'inscription.

Les épreuves de WATT ne sont pas affiliées à une fédération sportive. L'organisateur précise que l'ensemble des participants, licenciés ou non, sont assurés par une assurance privée, équivalente à une responsabilité civile. Ceci étant précisé en toute transparence, et conformément à nos CGV, aucune demande de remboursement ne sera acceptée au motif de cette non affiliation.

14.1. Annulation de la participation résultant de la volonté du participant

Toute annulation de l'inscription est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente, selon lequelles, toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, **et ne peut faire l'objet de remboursement, ou de report, pour quelque motif que ce soit.**

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'Organisateur et causée par sa faute.

Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement. Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation. Les participants ont cependant la possibilité de souscrire une assurance annulation, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne. Leurs conditions générales prévalent lors d'une annulation. Les participants pourront demander et obtenir le remboursement des options prises en ligne jusqu'au jeudi 18 février 2027 **à l'exception des dons aux associations.**

14.2. Annulation de la participation résultant d'un cas de force majeure

Pour rappel des dispositions prévues à l'article 13.1, dans l'hypothèse où le WATT 2027 ne pourrait avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, aucun participant ne pourra prétendre au remboursement, total ou partiel, de ses frais d'inscription. Également, aucun report sur l'édition 2028, ni sur un autre événement organisé par la société Ex -aequo Communication ne pourra être demandé.

Article 15. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'Organisateur, ou l'inexécution par l'Organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne.

La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'Organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation aux épreuves. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation aux épreuves comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant.

Le participant confirme et accepte qu'il est seul juge de la question de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant déclare avoir conscience des risques liés à la consommation d'alcool, de médicaments et de drogues susceptibles d'affecter sa faculté d'appréciation et ses aptitudes physiques, avant, pendant ou après l'épreuve. Le participant est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la consommation de telles substances. Seul le ravitaillement final sera approvisionné en bière, selon des modalités qui ne sauraient être regardées comme entrant en contradiction avec les objectifs légaux de lutte contre l'alcoolisme et la violence dans des enceintes et sur les lieux de manifestations sportives, tels qu'ils sont précisés aux articles L. 3335 -1 et suivants du code de la santé publique.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière.

L'Organisateur propose une assurance couvrant le coût des soins médicaux. Il est de la responsabilité du participant de souscrire toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'Organisateur est à cet égard exclue. Le participant est par ailleurs seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif. L'Organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant y compris ceux que ce dernier fait garder gratuitement par des tiers mandatés par l'Organisateur. L'Organisateur reste responsable uniquement en cas de faute lourde.

Article 16. UTILISATION D'IMAGES

16.1. Image du participant

L'Evénement peut faire l'objet d'une captation par l'Organisateur et/ou tout tiers prestataire officiel de l'Organisateur (ci-après le Prestataire). Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer, reproduire sur tout support et par tout moyen sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, son image, associée le cas échéant, à ses nom, prénom, voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evénement (ci-après son Image), pour une durée de dix (10) années à compter de la date de l'Evénement, aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, dessins, reportages, interviews, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast, enregistrements, film, publicité, etc.), sur tout support existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur des affiches, flyers, bannières web), sur tout canal de communication existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur le

site officiel de l'Evénement, les pages officielles de l'Evénement sur X, Facebook, Instagram), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales.

A ce titre, le participant autorise expressément l'Organisateur à concéder les mêmes droits sur son Image aux partenaires de l'Evénement.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales et/ou d'information à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'ils jugeraient utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci -dessus ;
- Associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié avec un tiers par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evénement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo pourra être accessible sur le site du prestataire média en souscrivant à une option payante. À cette fin, le Participant est informé et accepte que ce prestataire est susceptible de recourir à des technologies de reconnaissance faciale dans le seul but de garantir un accès sécurisé, personnel et exclusif aux photos du participant concerné.

Ce traitement automatisé, limité à des finalités d'identification individuelle sur les supports photographiques, ne fait l'objet d'aucune réutilisation hors de ce cadre, et s'inscrit dans le strict respect des dispositions applicables en matière de protection des données personnelles. Concernant le site de l'Evénement et/ou les sites des prestataires officiels de l'Organisateur, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro d'identification, associés à un filtre supplémentaire (date de naissance ou code postal ou toute autre donnée spécifique).

16.2. Images de l'Evénement

L'Organisateur étant, conformément à l'article L. 333-1 du Code du sport, seul propriétaire du droit d'exploitation de l'Evénement, la communication de toute image fixe et/ou séquence animée de l'Evénement captée(s) par le participant ou par tout tiers à l'occasion de sa participation à l'Evénement doit être limitée à une exploitation personnelle du participant et

ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel, publicitaire et/ou commercial extérieur à l'Evénement.

16.3. Prises d'images aériennes

Les participants sont informés que :

- Des aéronefs télépilotés (« drones ») pourront être utilisés le jour de l'Événement à des fins de captation et de diffusion d'images ;
- Ils pourront, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Événement, se trouver à une distance inférieure à trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- L'utilisation de ces drones est réalisée dans le strict respect de la réglementation en vigueur, sous la responsabilité exclusive de l'Organisateur et/ou de ses prestataires agréés.

Article 17. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evénement auprès de l'Organisateur, le participant est amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evénement afin de compléter les données communiquées sur la plateforme d'inscriptions.

Certaines de ces données permettent d'identifier le participant, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Les participants ont néanmoins la possibilité de s'anonymiser via la plateforme d'inscription.

S'il a activé cette fonctionnalité, le participant verra ses données personnelles automatiquement effacées quinze (15) jours après l'évènement. De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux présentes Conditions Générales de Vente.

L'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes : à l'issue de l'Evénement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evénement.

Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média ; si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse

contact@watt-race.fr, en amont de l'Evénement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

17.1. Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'Evénement. A l'issue de cette durée de conservation, Ex-Aequo Communication procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

17.2. Finalités de la collecte des Données

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux événements proposés sur la plateforme d'inscription, et permettre la vente de produits et de services sur la plateforme d'inscription ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evénements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'information concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evénement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et règlementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Evénement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evénement ;

- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Ces partenaires s'engagent à respecter les obligations de confidentialité et de sécurité prévues par le RGPD.

17.3. Partage des Données

Toutes les offres promotionnelles envoyées le sont via les moyens de communication du WATT. Aucun démarchage en direct ni aucune information personnelle n'est transmise directement à nos partenaires. Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut toutefois partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.
Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evénement à recevoir des communications des Partenaires de l'Evénement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels. Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur.
Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabricant des dossards, les associations en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux.

Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post -mortem. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e -mail à l'adresse contact@watt-race.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Ex-Aequo Communication
4 rue du bel air
14790 Verson - France

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

17.4. Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

Si vous êtes concerné par la prospection par e -mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters sur simple demande. Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Article 18. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site https://watt-race.fr est la société Ex-Aequo Communication, société par actions simplifiée au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14790), France, 4 rue du Bel Air, représentée par son président, Monsieur Grégory Brussot.

Directeur de la publication : Vincent Eudier // Tél : + 33 (0)2 31 53 94 17

Le site https://watt-race.fr est hébergé par : OVHcloud 2, rue Kellermann 59 100 Roubaix FRANCE

Article 19. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evénement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante :
contact@watt-race.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Ex-Aequo Communication, 4 rue du Bel Air, 14790 Verson France.

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Normandie (CMAP Normandie – Service de médiation : 10, quai de la Bourse – CS 41 803 – 76 042 ROUEN CEDEX 1).

Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un. Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au

préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci -dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evénement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci -dessus ou sur son site Internet (http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'Ex-Aequo Communication ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evénement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

Article 20. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes CGV constituent le cadre contractuel applicable aux inscriptions à WATT 2027.
Elles sont complétées par :

- Le règlement sportif WATT 2027.
- Les informations tarifaires affichées lors de l'inscription.
- Les conditions spécifiques des options souscrites.
- Les conditions contractuelles de l'assurance annulation, le cas échéant.

La version des CGV acceptée au moment de la commande est conservée ou rendue accessible au participant sur un support durable.
Toute modification ultérieure des conditions applicables à une commande déjà conclue doit respecter les règles contractuelles et légales en vigueur.